



La diffamation par tracts est-elle acceptée en France en période électorale?

Par **Enrica**, le 15/10/2024 à 19:08

habitant aux USA, je constate qu'en période électorale, on reçoit du courrier disant du mal des candidats, par exemple candidats au poste de maire ou conseiller municipal. Ceci semble une pratique courante. Y a-t-il en France une loi interdisant ce genre de pratiques? Et constate-t-on ce genre de pratiques en France aussi?

Par **Marck.ESP**, le 15/10/2024 à 21:00

BONJOUR

Une des règles est déjà de respecter les CGU du forum, qui préconisent les salutations.

En France et la "négative campaigning", n'est pas interdite par la loi, mais elle est encadrée par des règles strictes pour éviter la diffamation et les attaques personnelles. Les candidats peuvent critiquer leurs adversaires, mais ils doivent respecter certaines limites pour ne pas tomber dans l'injure ou la calomnie.